



Wallonie

## URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est M et Mme **HESELMANS-VAN MEIR** demeurant à Mont/Marchienne, Clos des Duges 26.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES, rue du Trî Jean Roy n° lot 25** et cadastré section **C n° 492f2**.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal, un volume secondaire et un volume annexe avec élément de liaison architecturale (terrasse couverte) ; .....
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs à l'implantation (profondeur du volume principal et du volume secondaire de 13,20m au lieu de respectivement 12m et 10m maximum) ; à l'implantation (dégagement latéral gauche de 1,80m au lieu de 3m) ; aux matériaux (matériau secondaire >10% en façades latérale et arrière) ; aux toitures (plates au lieu de à versants + revêtement EPDM, avec couverture végétale sur volume secondaire, au lieu de tuiles ou ardoises) ; à la zone de cour et jardin (empiètement de l'élément de liaison architecturale de 3,10m) ; ...**

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be), dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/01/2021 au 02/02/2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be)

Roselies, le 11 janvier 2021

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,  
(s) Ph. MURARI

Le Bourgmestre,  
(s) J. FERSINI